

Compte Rendu Conseil Municipal

Commune de Voué

Ouverture de la séance du conseil le 12 10 2015 à 19h00

Présents:

Alain STEINMANN, Olivier DESCROIZETTE, Laurik GRANDIDIER, Emmanuelle CHARTON, Patricia DORSON, Alexandre RIBAULT, Daniel TRANCHANT, Franck MARIE, Dominique RAMOS-LAGE, David BOURQUI, Alexandra BARRO, Anne LEBAILLY, Philippe COSSON

Excusés:

Madame STEVENIN Nathalie a donné pouvoir à Madame DORSON
Monsieur THOUARD Philippe

La séance du conseil débute par la lecture du dernier compte rendu du conseil municipal. Celui-ci est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal avec rectification du tableau de la tenue des bureaux de vote.

Points à l'ordre du jour:

1. Rénovation de la voirie, trottoirs d'accès du groupe scolaire à l'école maternelle : devis à valider

Monsieur DESCROIZETTE a présenté aux conseillers :

- les différents travaux qui pourraient être envisagés dans le cadre des aménagements aux abords du futur groupe scolaire et de l'école maternelle,
- les devis proposés par le groupe EIFFAGE pour ces différents travaux. Monsieur DESCROIZETTE rappelle que la société EIFFAGE est en charge de la réalisation des aménagements de la voirie aux abords du nouveau pôle scolaire et qu'il serait judicieux de faire travailler le groupe EIFFAGE dans un souci de coordination des travaux.

Monsieur DESCROIZETTE a expliqué que les travaux pouvaient être décomposés en trois projets :

- Projet n°1 : aménagement de la voirie au droit de l'école pour un montant prévisionnel 12.114,48 € TTC avec utilisation d'un revêtement de type béton bitumeux en remplacement du revêtement de type concassé proposé dans la première version du devis.
Ce projet est validé à l'unanimité du conseil municipal.
- Projet n°2 : aménagement du trottoir jusqu'à l'école maternelle pour un montant prévisionnel 16.615,44 € TTC.
Ce projet est validé à l'unanimité du conseil municipal sous réserve de négociation du prix global de ce devis auprès de la société EIFFAGE.

Pour ces deux projets, le conseil municipal a voté à l'unanimité une enveloppe budgétaire maximum de 30.000 € TTC.

- Projet n°3 : aménagement d'un plateau trapézoïdal situé entre les deux écoles.

Le conseil municipal vote l'adoption de ce projet technique à raison de 8 votes pour et 6 votes contre. Le conseil municipal demande à Monsieur DESCROIZETTE de négocier le tarif de cet aménagement auprès de la société EIFFAGE au regard du tarif proposé par la société SA CHAPELIER en date du 11/02/2015.

De même, Monsieur le Maire indique que la validation de ce projet ne sous-entend pas la réalisation de cet aménagement. Le conseil municipal s'accorde à l'unanimité sur la nécessité de prendre le temps de réflexion nécessaire pour valider la pertinence technique de cet aménagement.

Il est convenu que Monsieur DESCROIZETTE rendra compte aux conseillers de l'avancée des négociations tarifaires avec le groupe EIFFAGE sur les trois projets.

- Monsieur BOURQUI propose également d'étudier la mise en place de panneaux STOP sur la RD8 au croisement avec la rue des Enclos. Monsieur BOURQUI se propose d'étudier cette possibilité en terme prix.
- Enfin, une troisième solution technique pour la réduction de la vitesse est proposée par Monsieur le Maire, à savoir la mise en œuvre de feux tricolores. Le conseil municipal valide la demande en urgence auprès de la préfecture de Monsieur le Maire sur le positionnement de deux feux sur la RD 8 et l'étude du coût de ce type d'aménagement.

2. Travaux d'accueil obligatoires pour la mairie : prévision d'une enveloppe budgétaire

Monsieur le Maire indique aux conseillers que le secrétariat de la mairie sera déplacé au rez-de chaussée, une fois le déménagement réalisé des deux classes de CP et CE2 vers le nouveau pôle scolaire.

Monsieur le Maire indique que le budget de réaménagement de la mairie est évalué à 10.000 € TTC.

3. Emprunt à contracter pour le financement des travaux de voirie accès groupe scolaire à l'école maternelle et travaux de la mairie

Monsieur le Maire précise aux conseillers qu'un emprunt communal se terminera en 2018. Le remboursement de cet emprunt est de l'ordre de 9.000 € / an.

A ce jour, une première offre d'emprunt a été obtenue par Monsieur GRANDIDIER auprès du Crédit Mutuel à un taux de 1,85 % pour un montant de 30.000 € sur 15 ans sur la base de premières estimations d'aménagement à réaliser.

Monsieur Tranchant évoque d'autres travaux à réaliser concernant la commune, à savoir :

- Rénovation de la toiture de la salle des fêtes
- Illumination de l'église pour mise en valeur des travaux réalisés.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le pouvoir qui est donné à Monsieur le Maire de négocier un prêt bancaire pour un nouveau montant de 70 000 €.

Monsieur le Maire rendra compte aux conseillers de l'avancée de ses négociations.

Clôture des débats : 20h45